

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2017

Présents : P. Berton, D. Merzeraud, Ch. Verguin, V. Baumard, D. Chauveau, N. Marot, E. Martin, P. Merceron, A. Richez, F. Viaud.

Excusés : P. Gaillard.

Représentés : G. Roy, M. Percept, A. Broussaud.

Secrétaire de séance : F. Viaud.

Désignation du secrétaire de séance :

Françoise Viaud est désignée.

Validation du dernier compte-rendu :

Validation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 septembre à l'unanimité.

Délibération « cantine 2017/2018 » :

Le Maire expose qu'il faut réévaluer les frais de cantine au coût réel. La révision remonte à la précédente délibération 2016/2017. Le trésorier général demande une nouvelle délibération jusqu'au 31 décembre 2017 et une autre pour 2018 qui ne mentionne pas de date de fin.

Auparavant on calculait uniquement le coût des fournitures ramené au nombre d'enfants. Si l'on tient compte également des fluides, des salaires de la cantinière et de la surveillante de récréations, du nombre de 144 repas à l'année et de 39 enfants, le coût réel du repas est de 4,67€ sans les fluides et de 5,18€ tout compris. Nous avons étudié les prix de communes voisines : Moulidars 2,90€, Malaville 2,80€, Mosnac 2,60€, Châteauneuf 2,55€ pour les locaux et 3,35€ pour les hors commune.

La délibération de s'aligner sur le tarif de Mosnac, soit 2,60€ le repas, est adoptée à l'unanimité.

Délibération « création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité » :

Annule et remplace la délibération 35 du mois dernier. Le Maire propose, de créer le poste de Mme Thieulin pour remplacer Julie, avec un CDD d'un mois comme agent administratif territorial au 1^{er} novembre à raison de 20 heures par semaine, puis comme titulaire au 1^{er} décembre prochain à raison de 20 heures par semaine. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération « achat d'ordinateur » :

Le Maire informe le Conseil que suite au changement de logiciel il est prudent de changer également l'ordinateur. Suite aux 3 devis présentés : Berger-Levrault (fournisseur du logiciel), Dell et Fabrice Informatique, la délibération d'acheter l'ordinateur pour un prix maximum de 2.000€ est adoptée à l'unanimité.

Délibération « création d'un poste temporaire de secrétaire adjointe » :

Le Maire propose, pour aider Alexandra Thieulin pendant sa formation au nouveau logiciel et le temps de bien le maîtriser notamment sur les salaires et le montage du budget, de lui adjoindre une personne à raison de 12 heures par semaine soit 48 heures mensuelles pour un coût horaire global de 14€ de l'heure avec un CDD d'un à cinq mois comme adjoint administratif. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Engagement d'Alexandra avec son ancienneté : l'échelon est à revoir.
- Mise en place du RIFSEEP :
Pour faire suite à la recommandation du Trésorier Général une réunion de travail est constituée avec mission d'étudier la mise en place du RIFSEEP au plus tard en décembre ainsi que la délibération à prendre lors du prochain conseil municipal.
- Date du spectacle Mary Poppins : la date du 30 juin 2018 proposée par la troupe est validée.
- Groupage achat de fioul :
Pour mettre un éventuel dispositif en place une réunion d'information est prévue le 9 décembre de 11 h à 12 h. Le système mis en place depuis 3 ans par Hervé Robert de Mosnac. Quelques personnes de Mosnac bénéficiant de ce dispositif viendront en parler à la réunion. Un flyer d'invitation à la réunion va être distribué.
- Voirie et vente de la maison communale : toutes les prévisions sont réalisées.
- Date du prochain conseil : le mercredi 20 décembre 2017 à 18h30.